

L'an deux mille vingt-six, le 28 août à 19h30, le Conseil Municipal de Septeuil, légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer rural de Septeuil, sous la présidence de Monsieur Julien RIVIERE, Maire.

<u>Nombre de Conseillers en exercice :</u>	19	<u>Date d'envoi de la Convocation :</u>	24 août 2026
<u>Nombre de présents :</u>	16	<u>Date de l'affichage :</u>	24 août 2026
<u>Nombre de votants :</u>	19		

Sont présents : RIVIERE Julien, LEMAIRE Sophie, ROUSSELOT Michel, CHAMPION Stéphanie, ROUSSEAU Franck, BROUSSOT Pascal, MULLEMAN Ingrid, NICOLAS Cendrine, CIBOIRE Corinne, RODRIGUES Christine, LEMAIRE Christopher, BOURDON Christophe, THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie, MERHRAOUI Amina, ALZAI Gabriel.

RIVIERE Dominique à RIVIERE Julien,
PELLERIN Liliane à LEMAIRE Sophie,
DEBUIRE Laurent à ROUSSEAU Franck.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal : **Sophie LEMAIRE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

ORDRE DU JOUR

- Installation de deux nouveaux conseillers municipaux
- Procès-verbal de la séance du 01 juillet 2026
- Décisions
- Délibérations :

1. ATTRIBUTION MARCHÉ CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORT

LOT N°1 (INSTALLATION DE CHANTIER - MACONNERIE – VRD) ET LOT N°4 (SERRURERIE - MENUISERIES EXTERIEURES) ET RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES LOTS DU MARCHÉ

La séance est ouverte à 19h34.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Ses propos transmis par mail sont repris tel quel ci-dessous :

Mes chers collègues,

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je souhaite évoquer les évolutions récentes au sein de notre assemblée.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à adresser nos plus chaleureuses bienvenues à Amina MERHRAOUI, et Gabriel ALZAI, qui nous rejoignent aujourd'hui à la suite des démissions enregistrées.

S'engager pour Septeuil et ses habitants est une démarche exigeante et noble. Nous leur souhaitons une intégration harmonieuse et un travail enrichissant au service de notre commune.

Par ailleurs, je porte à votre connaissance que Monsieur Christophe Bourdon a fait part de sa volonté de poursuivre son mandat en qualité de Conseiller municipal indépendant. Nous prenons acte de sa décision et de son engagement.

*Face à ces nouveaux changements du groupe minoritaire, je tiens à réaffirmer l'engagement de notre équipe municipale.
Solide, unie et pleinement mobilisée, notre majorité continuera de garantir la stabilité nécessaire à la conduite de nos projets.
La diversité des parcours et des sensibilités enrichit notre débat démocratique. Cependant, notre priorité commune demeure inchangée : l'action concrète et l'intérêt général de tous les Septeuillais.
Je remercie les administrés pour leur présence dans la salle.
Nous passons désormais à l'ordre du jour.*

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que :

Par courrier reçu en date du 21 août 2026, Madame Alexandra DOUCHE l'a informé de sa volonté de démissionner de sa fonction de Conseillère municipale.

Par courrier reçu en date du 23 août 2026, Monsieur Yves GUILLAUME l'a informé de sa volonté de démissionner de sa fonction de Conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces démissions sont définitives.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément aux articles L228 à LO236-1 du Code électoral listant les Conditions d'éligibilité et d'inéligibilités, le candidat doit être électeur de la commune concernée ou inscrit au rôle des contributions directes de la commune concernée.

En conséquence,

Madame Amina MERHRAOUI, suivant de liste et remplissant les conditions d'éligibilité, est installée en qualité de Conseillère municipale.

Monsieur Gabriel ALZAI suivant de liste et remplissant les conditions d'éligibilité, est installé en qualité de Conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification. Dans ce cas précis d'une installation le même jour, le plus âgé des deux membres est placé en premier dans le tableau du conseil.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE+

Les deux élus installés ce jour n'ont pas pris part au vote.

Le procès-verbal de la séance du 01 juillet 2026 est adopté avec **15 voix POUR** et **2 voix CONTRE** (THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie). Le registre est signé.

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°2026-17 du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire pour le représenter et traiter certaines affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

PREND ACTE des décisions du Maire suivantes :

N°2026/16 du 08 juillet 2026 : de s'abonner à SVP afin de pouvoir consulter des experts de façon illimitée dans tous domaines, pour une période de trois ans à compter du 01 août 2026, pour un montant mensuel de 371,71 € HT soit 446,05 TTC (dépense annuelle de 5352.60 € TTC).

N°2026/17 du 08 juillet 2026 : De contester le décompte d'indemnisation réalisé par la SMACL dans le cadre du sinistre « choc de véhicule sur la borne hydraulique du parc municipal ».

De saisir l'acompte de 4 136.93 euros versé par la SMACL le 16 juin 2026 dans le cadre de ce sinistre (titre au 75888)

N°2026/18 du 08 juillet 2026 : D'attribuer le marché relatif à la fourniture de 8 ventilateurs, à la société MTJ, 45 rue de l'Yvelines à SEPTEUIL (78 790), pour un forfait de 5 110.04 HT soit 6132.05 TTC. De solliciter auprès de la Région une subvention de 3577,02 euros au titre du Fonds d'urgence « Canicule », pour financer 70 % de la dépense HT

N°2026/19 du 15 juillet 2026 : De réduire le loyer du local communal, situé 9 rue de Houdan au Château de la Garenne, lot C, occupé par Madame Sarah Mokaddem. De fixer le loyer à 47.33 euros par mois au lieu de 189.35 euros, le montant des charges étant inchangé.

N°2026/20 du 14 août 2026 : D'attribuer les marchés suivants relatifs à la pose et branchement d'un nouveau compteur d'eau / local Pains d'ailleurs Place de la mairie :

-réalisation d'une tranchée place de la mairie, à la société Négoflex, 9 rue Aristide Barbier à FLEXANVILLE (78910) pour un forfait de 3810,00 HT / 4572,00 TTC

-branchement en eau potable du local communal loué à Pains d'ailleurs à la société SAUR pour un montant de 5447.38 HT / 6536,85 TTC

N°2026/21 du 14 août 2026 : D'accepter le décompte d'indemnisation suivant, réalisé par la SMACL dans le cadre du sinistre survenu le 26/05/2026 « choc de véhicule sur un panneau situé sur un ilot ralentisseur rue de l'Yveline :Montant total des dommages : 807,60 €. Règlement immédiat : 807,60 €.

N°2026/22 du 20 août 2026 : D'attribuer le marché relatif à :

- Installation du diagnostic permanent du système d'assainissement de Septeuil, à la société VEOLIA, à BUCHELAY (78713) pour un forfait de 15 338,00 HT / 18 405,60 TTC

N°2026/23 du 20 août 2026 : D'attribuer, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle, les marchés suivants :

-Diagnostics Immobiliers

à BTP Consultants, Immeuble central gare 1 place Charles de Gaulle – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pour un forfait de 1 870,00 HT soit 2 244,00 TTC pour les missions de base (amiante et plomb)

Pour un forfait de 550,00 HT soit 660,00 TTC pour une mission complémentaire (reprise d'étanchéité)

-Coordination SPS

à BTP Consultants, Immeuble central gare 1 place Charles de Gaulle – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pour un forfait de 2 793,00 HT soit 3 351,60 TTC

-Contrôle technique

à BTP Consultants, Immeuble central gare 1 place Charles de Gaulle – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pour un forfait de 3 900,00 HT soit 4 680,00 TTC

TOTAL des 3 devis : 10 935,60 TTC

2026-45 ATTRIBUTION MARCHÉ CONSTRUCTION D'UNE SALLE
1.1 MULTISPORT lots n°1 (INSTALLATION DE CHANTIER -
MACONNERIE – VRD) et n°4 (SERRURERIE - MENUISERIES
EXTERIEURES) et RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES LOTS DU
MARCHÉ

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2121-29 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2124-2 et L2125-1 ;

VU les demandes de subventions au Conseil Départemental et au Conseil Régional ;

VU la délibération n°2026-23 attribuant les lots 2 – 5 – 6b - 7 du Marché d'une salle multisports ;

VU la délibération n°2026-24 attribuant les lots 1 - 3 - 4 - 6a du Marché d'une salle multisports ;

VU la délibération n°2026-44 résiliant les lots 1 et 4 du Marché d'une salle multisports et relaçant le marché ;

VU le rapport d'analyse des offres en date du 21/08/2026 ;

CONSIDERANT la troisième publication (pour les lots 1 et 4) passée sur la plateforme AWS et au BOAMP (annonce n°26-66642), fixant la date de remise des offres au 07/08/2026 à 12h00 ;

CONSIDERANT que dix-neuf candidats ont répondu au marché public : « Travaux de construction d'une salle multisports sur l'emprise d'un court de tennis existant » ;

CONSIDERANT l'ouverture des plis pour les lots 1 et 4 et l'analyse faite ;

Question posée par Mme Thiébault sur le sujet de l'environnement et l'adaptabilité de la salle aux fortes chaleurs. M. le Maire répond que cette question ne concerne pas les lots 1 et 4 et qu'elle aurait dû être posée lors du vote des autres lots.

Mme Salmon évoque une différence de 2000 euros entre les documents du marché et la délibération. M. le Maire répond que c'est la délibération qui fait foi.

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR** et **4 voix CONTRE** (BOURDON Christophe, THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie, ALZAI Gabriel) et **1 abstention** (MERHRAOUI Amina) des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir le classement tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres ;

- RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE - PRESTATION DE BASE			
LOTS	DESIGNATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS €HT BASE
1	INSTALLATION DE CHANTIER – MACONNERIE – VRD	EGS-MCC	329 796,00 €
4	SERRURERIE – MENUISERIES EXTERIEURES	GREF METAL	72 060,00 €
TOTAL €HT			401 856,00 €
TVA 20%			80 371,20 €
TOTAL TTC			482 227,20 €

DECIDE concernant les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE)	Prix €HT
1	Déplacement des bâtiments modulaires préfabriqués	7 670,00 €HT
1	Remise en l'état de l'existant (cour de l'école)	14 050,00 €HT
4	Poste 4.10 Plus-value pour menuiserie Type 3 : ajout de 4 ouvrants entre les trames 7 et 9.	10 840,00 €HT

- Valide la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) lot 1 «Déplacement des bâtiments modulaires préfabriqués » pour un montant de 7 670,00 euros HT, soit 9 204,00 euros TTC au titre du lot 1 attribué à l'entreprise EGS MCC.
- Valide la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) lot 1 «Remise en l'état de l'existant (cour de l'école)» pour un montant de 14 050,00 euros HT, soit 16 860,00 euros TTC au titre du lot 1 attribué à l'entreprise EGS MCC.
- Valide la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) lot 4 Poste 4.10 « Plus-value pour menuiserie Type 3 : ajout de 4 ouvrants entre les trames 7 et 9. » pour un montant de 10 840,00 euros HT, soit 13 008,00 euros TTC au titre du lot 1 attribué à l'entreprise GREF METAL.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les marchés correspondants avec les entreprises des lots 1 et 4 ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées en section d'investissement opération 10006.

Récapitulatif de l'ensemble des lots attribués + PSE

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE - PRESTATION DE BASE			
LOTS	DESIGNATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS €HT BASE
1	INSTALLATION DE CHANTIER – MACONNERIE – VRD	EGS-MCC	329 796,00 €
2	STRUCTURE BOIS - METAL	LA COOPERATIVE DES BATISSEURS UNIS	193 135,30 €
3	COUVERTURE ET FACADES BAC ACIER	LA COOPERATIVE DES BATISSEURS UNIS	171 733,40 €
4	SERRURERIE – MENUISERIES EXTERIEURES	GREF METAL	72 060,00 €
5	SOLS - PEINTURE	STTS	69 637,50 €
6a	VENTILATION	COGECLIMA	22 482,41 €
6b	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES	GROUPE EMILE DUFOUR	43 945,00 €
7	EQUIPEMENTS SPORTIFS	SPORT FRANCE	22 000,00 €
TOTAL €HT			924 789,61
TVA 20%			184 957,92
TOTAL TTC			1 109 747,53

Lot	Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE)	Prix €HT
1	Déplacement des bâtiments modulaires préfabriqués	7 670,00 €HT
1	Remise en l'état de l'existant (cour de l'école)	14 050,00 €HT
4	Poste 4.10 Plus-value pour menuiserie Type 3 : ajout de 4 ouvrants entre les trames 7 et 9.	10 840,00 €HT

Montant total Marché + PSE

HT : 957 349.61 €

TVA : 191 469.92 €

TTC : 1 148 819.53 €

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'ordre du jour étant épuisé, suite à la réception de questions écrites transmises à M. le Maire par M. Valérie SALMON le 26 août 2026, Monsieur le Maire prend la parole et répond aux questions.

Questions écrites, préalables au conseil municipal du 28 août 2026

I – Conseil municipal du 1^{er} juillet 2026

Mme Valérie SALMON a envoyé un mail à la mairie le 6 juillet 2026, à la suite du conseil municipal du 1^{er} juillet, en demandant expressément que soit inscrit au PV les faits suivants :

- que Mr RIVIERE ne m'a pas accordé le droit de poser des questions après la lecture des décisions.
- que Mr RIVIERE a interrompu les questions à environ la moitié de la lecture des articles par la minorité et annuler tout débat sur le règlement intérieur en procédant au vote immédiat. *(Cette mention figure au PV, merci)*
- que Mr RIVIERE a exprimé le fait que le second candidat de l'analyse des offres précédente sur le marché de travaux de la salle multisports pour les lots 1 et 4, allait à nouveau soumissionner et que les prix seraient équivalents au titulaire défaillant, et qu'il n'y aurait pas de problème pour la stabilité financière du marché.

Question 1 : Pourquoi les 2 autres observations n'ont pas été reprises dans le PV du conseil du 1^{er} juillet 2026 ?

Question 2 : Pourquoi aucune des interventions de Mme SALMON, pour compléter et/ou accepter les demandes communes avec Mme Isabelle THIEBAULT, n'ont pas été notées au PV ?

II – Demande des coordonnées du référent déontologique

Mme Valérie SALMON a demandé par mail le 06 juillet (et relancé le 22 juillet), que lui soit communiqué les coordonnées du référent déontologique des élus, Mr Xavier LIBERT (numéro de téléphone et adresse mail).

Question 3 : Pourquoi n'a-t-elle aucune réponse à ce jour ?

III – Barrières quartier de l'église

Le cheminement a été nettoyé, ainsi que les escaliers. Nous remercions les services techniques. Les barrières ont été repeintes et c'était clairement nécessaire.

Question 4 : Pourquoi avoir choisi cette couleur bleue alors que le RAL 7011 (gris anthracite) est celui qui avait été défini par la commune pour le mobilier urbain ?

Question 5 : Cette couleur vous semble-t-elle en cohérence avec l'OAP Patrimoine du Plan Local d'Urbanisme permettant une belle insertion dans l'environnement ?

IV – Nouvelle porte d'entrée de « cave » sur la rue des écoles

Un remplacement d'une ancienne porte d'accès de cave a été faite rue des écoles. Celle-ci semble beaucoup plus imposante que la précédente. De plus, devant cette nouvelle porte en métal, a été matérialisée un marquage jaune et un bac de fleurs a été positionné.

Questions 6 : Pourriez-vous nous communiquer la déclaration préalable d'urbanisme qui a permis le changement de la porte ?

En vous remerciant par avance de vos réponses
Bien à vous

Valérie SALMON

Et l'équipe de « Septeuil, c'est vous ! »

Réponses de M. le Maire :

*En préambule, je rappelle que le respect du règlement intérieur s'impose à tous pour le bon fonctionnement de notre assemblée. Bien que les questions de « Septeuil c'est vous » souffrent d'une irrecevabilité formelle liée au canal d'envoi, et que celles de « Nouveau souffle » aient été reçues hors délai, j'ai fait le choix de ne pas me dérober sur le fond et d'y répondre point par point. Toutefois, je ne vais pas me soustraire aux questions des groupes de la minorité.
Mais je veux rappeler, à vous mesdames et messieurs les conseillers, que vous devez être les premiers à respecter notre règlement du Conseil, que nous avons adopté et voté et dont je suis le garant.*

I – Conseil municipal du 1^{er} juillet 2026

Questions 1 & 2 : Retranscription au PV

« Le Procès-verbal du Conseil municipal s'attache à retracer les débats officiels de la séance. La parole est distribuée par le Maire, qui préside l'assemblée. Les échanges informels ou sollicitations directes entre conseillers qui n'ont pas fait l'objet d'une attribution formelle de la parole par la présidence de séance n'ont pas vocation à figurer au PV. »

II – Demande des coordonnées du référent déontologue

Question 3 : Coordonnées de M. Xavier LIBERT

« M. Xavier LIBERT a été désigné en qualité de référent déontologue des élus à l'échelle intercommunale par la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH). Ces informations relèvent du cadre intercommunal. Pour contacter le référent déontologue, la saisine s'effectue directement via les services de la CCPH (Siège à Maulette – tél. : 01 30 46 82 80 / courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr), qui assurent la mise en relation. »

III – Barrières quartier de l'église

Questions 4 & 5 : Choix de la couleur bleue et cohérence OAP

« Le choix de cette teinte bleue est en parfait accord avec la palette architecturale et patrimoniale de ce secteur, s'inspirant directement de la couleur présente sur les grilles de la Fondation Léopold Bellan. Aucune disposition réglementaire du PLU n'interdisait ce choix, qui s'intègre harmonieusement dans le cadre environnant. »

IV – Nouvelle porte d'entrée de « cave » sur la rue des Écoles

Question 6 : Déclaration préalable et marquage au sol

« L'intervention sur cette porte d'accès à la cave a été exécutée sous le précédent mandat municipal. Quant au marquage au sol jaune, il est en place depuis plus d'une dizaine d'années. Il vise à garantir la sécurité des manœuvres des camions de collecte des ordures ménagères et à empêcher le stationnement gênant dans cette voie étroite. »

Questions orales de Mme Isabelle Thiébault :

Voici les 12 questions dans l'ordre, avec uniquement les corrections de forme et en intégrant nos dernières formulations pour les questions 11 et 12.

1. Réunions préparatoires avant les conseils municipaux

La réunion de travail du 17 juin 2026 ayant été annulée sans être reprogrammée, la municipalité s'engage-t-elle à organiser désormais au moins une réunion préparatoire avant chaque conseil municipal ?

Si non, quelles raisons justifient l'absence de ces réunions, qui nous semblent pourtant importantes pour permettre à l'ensemble des élus de travailler sérieusement les dossiers ?

2. Transmission des dossiers et calendrier des conseils municipaux

La municipalité envisage-t-elle de communiquer davantage avec l'ensemble des conseillers municipaux, notamment par la transmission anticipée des dossiers importants et la mise en place d'un calendrier annuel des conseils municipaux, comme cela se pratique dans de nombreuses communes ?

3. Mise en place des commissions municipales

Notre groupe a envoyé un mail le vendredi 26 juin à Monsieur le Maire et à ses adjoints afin de demander des informations concernant la mise en place des commissions municipales, initialement prévues en mai, puis reportées en juin.

Or, elles ne sont toujours pas à l'ordre du jour. Pouvez-vous nous indiquer **quand elles seront mises en place ?**

Pouvez-vous également nous confirmer que **tous les élus volontaires pourront y être associés, y compris les élus n'appartenant pas à la majorité municipale ?**

4. Conseil des sages

Concernant le Conseil des sages, combien de candidatures ont été reçues à ce jour ?

Pouvez-vous également nous indiquer quand les nominations officielles seront confirmées ?

5. Sonorisation des séances du Conseil municipal

Notre groupe a adressé un mail le mardi 16 juin à Monsieur le Maire, dans lequel nous proposons de sonoriser les séances du Conseil municipal afin que les débats soient audibles pour tous les citoyens présents.

Nous avons également estimé le coût de cet investissement à environ une quarantaine d'euros par micro.

Notre mail est resté sans réponse et nous constatons que ce point n'a pas été porté à l'ordre du jour.

Pouvez-vous nous faire part de votre position sur cette proposition ?

6. Rediffusion des conseils municipaux

Une grande majorité des Septeuillais ne peut pas se rendre disponible pour assister aux conseils municipaux.

Afin de permettre un meilleur accès à l'information pour tous, pouvons-nous envisager une **rediffusion filmée des séances**, via les réseaux sociaux, YouTube et/ou le site internet de la mairie, dans le respect des règles applicables ?

7. Astreinte municipale en dehors des horaires d'ouverture

Existe-t-il un système d'astreinte au sein de l'équipe municipale pour gérer les urgences en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : intrusions, dégradations, incendies, fuites d'eau ou autres incidents ?

Si ce n'est pas le cas, envisagez-vous d'en mettre un en place ?

Et, le cas échéant, selon quelles modalités ces astreintes seraient-elles réparties ?

8. Incident concernant l'arrosage de la cantine municipale

Concernant l'incident survenu au niveau de l'arrosage de la cantine municipale, pouvez-vous nous confirmer s'il s'agit bien d'un acte de vandalisme ?

Si oui, un dépôt de plainte a-t-il été effectué, notamment afin de permettre une déclaration aux assurances et de prendre en compte le volume important d'eau qui s'est échappé pendant plusieurs heures ?

9. Boulettes de viande empoisonnées dans le parc municipal

Entre avril et début juin, plusieurs chiens ont été intoxiqués par des boulettes de viande contenant de la mort-aux-rats déposées dans le parc municipal.

À notre connaissance, aucun n'est décédé, mais ces actes ont nécessité des soins importants, avec des conséquences sur leur santé, sans parler du coût engendré et du stress important pour leurs propriétaires et leurs familles.

Nous remercions la municipalité d'avoir partagé l'information sur la page Facebook de la commune ainsi que les personnes qui sont intervenues pour éloigner le danger des animaux, mais aussi des enfants.

Pouvez-vous nous confirmer que la municipalité a déposé plainte et que ce sujet sera traité avec tout le sérieux et toute la fermeté qu'il exige ?

10. PLU et étude environnementale

Concernant le PLU, pouvez-vous nous indiquer précisément où en est la commune à la suite de la demande formulée par le tribunal ?

Est-il toujours question de réaliser l'étude environnementale demandée, ou la commune envisage-t-elle finalement de relancer la procédure de révision du PLU dans son ensemble ?

Pouvez-vous également nous confirmer si un délai s'impose à la commune sur ce dossier et, si oui, à quelle échéance ?

11. Forum des associations – égalité de traitement des associations

Pour quelles raisons certaines associations septeuillaises, notamment **Septeuil Cœur de Campagne**, se voient-elles refuser la possibilité de participer au Forum des associations organisé par la commune, alors que des associations extérieures à Septeuil y sont accueillies ?

Pouvez-vous nous préciser les **critères objectifs retenus par la municipalité pour accepter ou refuser la participation d'une association** à ce forum, et nous indiquer s'ils sont appliqués de manière identique à l'ensemble des associations ?

12. Droit à l'information des conseillers municipaux

À plusieurs reprises, notre groupe a demandé communication de documents nécessaires à l'étude des délibérations soumises au Conseil municipal. Certaines de ces demandes sont restées sans réponse ou n'ont pas permis d'obtenir les pièces sollicitées avant la séance.

Nous rappelons que **l'article L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales reconnaît à tout membre du Conseil municipal le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération.**

Quand et selon quelles modalités la municipalité entend-elle garantir pleinement l'exercice de ce droit à l'information afin que chaque conseiller municipal puisse disposer, avant les votes, des éléments nécessaires pour se prononcer en connaissance de cause ?

Nous demandons également que les documents sollicités par courriel le **25 août 2026**, concernant les délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal du 28 août, nous soient communiqués.

Comptant sur une bonne prise en compte et surtout des réponses,

Je vous en souhaite bonne réception.

Isabelle THIEBAULT

Réponses de M. le Maire :

Réunions préparatoires, transmission des dossiers et calendrier

« Les délais légaux de convocation et la transmission des pièces et notes de synthèse sont strictement respectés à chaque séance. La municipalité garantit un cadre de travail réglementaire et rigoureux pour l'ensemble des conseillers.

Concernant les réunions de travail, je vous invite à relire le préambule du PV du conseil du 1^{er} juillet. »

Commissions municipales

« La création et la composition des commissions municipales seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Comme le prévoit la réglementation, un membre de l'opposition y siègera. »

Conseil des sages

« Le recensement et l'instruction des candidatures sont finalisés. L'arrêté municipal portant nomination des membres est actuellement à la signature. »

Sonorisation des séances

« Lors de la dernière séance, nous avons directement interrogé le public présent : la directivité et le niveau sonore étaient parfaitement satisfaisants. L'achat de microphones ne présente donc aucun caractère de nécessité. »

Rediffusion filmée des conseils

« Il n'y aura pas de retransmission vidéo des conseils. Les séances sont publiques et ouvertes à tous. De plus, les agents communaux présents à nos côtés, notamment la Directrice Générale des Services, entendent faire respecter leur droit à l'image, ce que je garantis. »

Astreinte municipale

« Les services de secours (gendarmerie, pompiers) disposent des lignes directes et des coordonnées du Maire et des adjoints 24h/24 pour intervenir immédiatement en cas d'urgence sur la commune. »

Incident d'arrosage de la cantine

« Ce dossier a été traité directement par la municipalité : un arrangement amiable a été trouvé avec l'auteur des faits pour couvrir les préjudices subis. »

Intoxications canines dans le parc

« La commune n'étant pas victime directe dans cette affaire, il appartient aux propriétaires touchés de déposer plainte. Nous restons en contact étroit avec la gendarmerie pour suivre l'évolution des investigations. Qui pour l'heure n'ont rien reçu. »

PLU et procédure juridique

« La procédure est actuellement en cours d'instruction administrative et juridique. Nous communiquerons les orientations dès que le cadre sera formalisé. »

Forum des associations

« Le Forum des associations est réservé aux structures sportives, culturelles et de loisirs qui bénéficient de l'utilisation des salles communales. Par ailleurs, la demande de cette association est parvenue après la date limite fixée au 1^{er} août. »

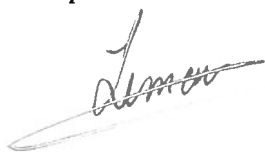
Droit à l'information des conseillers

« L'intégralité des documents requis par le Code général des collectivités territoriales a été transmise dans les délais légaux avec la convocation officielle. Le droit à l'information des élus est donc pleinement assuré. »

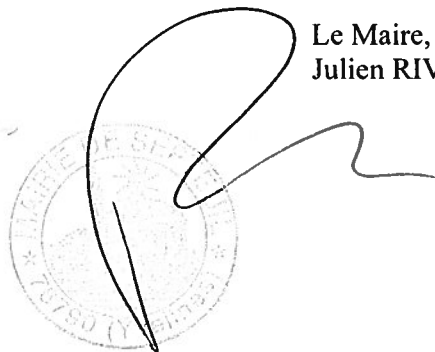
La séance a été levée à 20h16.

Septeuil, le 23 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Sophie LEMAIRE



Le Maire,
Julien RIVIERE



Liste des membres présents :

RIVIERE Julien	LEMAIRE Sophie
ROUSSELOT Michel	CHAMPION Stéphanie
ROUSSEAU Franck	BROUSSOT Pascal
MULLEMAN Ingrid	NICOLAS Cendrine
CIBOIRE Corinne	RODRIGUES Christine
LEMAIRE Christopher	BOURDON Christophe
THIEBAULT Isabelle	SALMON Valérie
MERHRAOUI Amina	ALZAI Gabriel

Liste des délibérations :

- 2026-45** **ATTRIBUTION MARCHE CONSTRUCTION D'UNE SALLE**
1.1 **MULTISPORT lots n°1 (INSTALLATION DE CHANTIER -**
 MACONNERIE – VRD) et n°4 (SERRURERIE - MENUISERIES
 EXTERIEURES) et RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES LOTS DU
 MARCHÉ

